

Le bulletin d'information des actifs • 1<sup>er</sup> trimestre 2009

N° 81

# Mornay infos

**f**OCUS

## Retraite et emploi des seniors : quoi de neuf en 2009 ?



Meilleurs vœux pour...



Label  
d'excellence  
2009 pour  
Mornay TNS  
Retraite

Actualité



Les quatre axes  
prioritaires de  
l'Action sociale  
2009

Social



[www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com)

# SOMMAIRE

P 2-3

Actualité

Label d'excellence 2009 pour Mornay TNS Retraite

Chiffres-clés 2009

Avec le Relevé en ligne, le point sur vos points en un clic

« Votre retraite, ça vous travaille ? » Nouvelle campagne Agirc-Arrco

P 4-5

Focus

Retraite et emploi des seniors : quoi de neuf en 2009 ?

P 6-7

Social

Les quatre axes prioritaires de l'Action sociale 2009 : aidants familiaux, handicap, veuvage et retour à l'emploi

P 8

Vacances

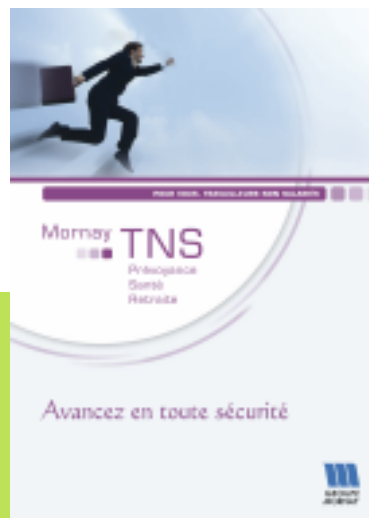


## Label d'excellence

### 2009 pour Mornay TNS Retraite

La rédaction des **Dossiers de l'épargne** a récemment attribué le **label d'excellence 2009** à un produit du Groupe destiné aux travailleurs non salariés : **Mornay TNS Retraite**. Gage de qualité, cette récompense, décernée après une évaluation très précise, établie selon plus de 200 critères de notation par contrat, lui permet de se positionner parmi les meilleures offres du marché.

Mornay TNS Retraite vient compléter les produits santé et prévoyance spécialement adaptés aux attentes des travailleurs non salariés pour leur garantir une offre globale dans le domaine de la protection sociale. Le label d'excellence des Dossiers de l'épargne met en avant les atouts d'un produit innovant pour l'épargnant : six profils d'investissement adaptés à



ses spécificités et attentes, quatre options de rente pour personnaliser sa retraite, deux garanties optionnelles qui sécurisent sa phase d'épargne, une table de mortalité garantie jusqu'à fin 2021.

Avec le lancement et la distinction reçue par Mornay TNS retraite, quelques mois seulement après Mornay Puissance 83 - également récompensé par un label d'excellence en mars 2008 - le Groupe Mornay confirme son entrée réussie sur le marché de l'épargne retraite. ■

## Chiffres-clés 2009

Plafond de la Sécurité sociale (T1 Arrco)			
Mensuel	2 859 €	Annuel	34 308 €
Plafond T2 Arrco			
Mensuel	8 577 €	Annuel	102 924 €
Plafond TB Agirc			
Mensuel	11 436 €	Annuel	137 232 €
Plafond TC Agirc			
Mensuel	22 872 €	Annuel	274 464 €
GMP	CET	Apec	
Valeur mensuelle 60,92 € <sup>1-2</sup>	0,35 % <sup>3</sup>	Forfait 20,58 € <sup>4</sup>	
Salaire charnière mensuel 3 159 € <sup>1</sup>		Taux (sur TB) 0,06 € <sup>3</sup>	
AGFF			
Sur T1 et TA 2 % <sup>3</sup>		Sur T2 et TB 2,20 % <sup>3</sup>	
Taux des cotisations			
	Taux contractuel	Taux effectif	
Sur T1 Arrco	6,00 % <sup>5</sup>	7,50 %	
Sur T2 Arrco	16,00 % <sup>5</sup>	20,00 %	
Sur TB et TC Agirc	16,24 %	20,30 %	

<sup>1</sup> à titre transitoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009  
<sup>2</sup> pourcentage d'appel inclus  
<sup>3</sup> pourcentage d'appel non applicable  
<sup>4</sup> dû pour tout cadre présent au 31 mars  
<sup>5</sup> sauf obligation née antérieurement au 2 janvier 1993

**Prévue initialement à 3,40 %, l'augmentation du plafond de la Sécurité sociale par rapport à 2008 a été portée à 3,10 % suite à la révision à la baisse de la prévision de l'évolution du salaire moyen par tête pour 2009.**

Source : décret du 19 décembre 2008 fixant le nouveau plafond de la Sécurité sociale pour 2009.

## Avec le Relevé en ligne, le point sur vos points en un clic

Mieux informer et plus vite les salariés sur leurs droits à la retraite. Telle est la volonté des régimes Agirc et Arrco qui créent des outils pour répondre à cette exigence. Parmi les nouvelles pistes : l'accès permanent, à partir du deuxième semestre 2009, à un Relevé de Points en ligne via le site Internet de votre groupe de protection sociale.



Faire le point sur votre retraite complémentaire à tout moment ? Ce sera bientôt possible grâce au Relevé de Points en ligne qui devrait être disponible à partir du deuxième semestre 2009 sur

[www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com).

Plus complet que la notification de points « papier » que nous vous adressons annuellement par l'intermédiaire de votre employeur, le Relevé de Points récapitulera année

par année et entreprise par entreprise l'ensemble des points de retraite obtenus tout au long de votre carrière auprès du régime complémentaire des salariés (Arrco) et le cas échéant du régime complémentaire des cadres (Agirc). Les coordonnées du groupe à contacter pour toute demande d'information ou rectification seront indiquées sur ce document. Complété chaque année des points acquis l'année antérieure, le Relevé de

Points en ligne vous permettra de vérifier à tout moment que les informations portées sont exactes. Il sera actualisé au fur et à mesure des corrections apportées. Dès que possible, nous vous informerons des modalités précises pour accéder en toute confidentialité à ce nouveau service, qui se substituera dès l'an prochain à l'envoi des notifications annuelles de points. ■

## « Votre retraite, ça vous travaille ? »

### Nouvelle campagne Agirc-Arrco

Après la campagne de notoriété menée fin 2007, place à la pédagogie ! Et pour ce faire, l'Agirc et l'Arrco ont choisi Internet et la presse pour mieux faire connaître la retraite complémentaire.

Un jour comme un autre, dans un bar de quartier, des amis, des collègues, un père et sa fille, un mari et sa femme bavardent. L'un s'interroge, l'autre répond et explique. Pourquoi est-ce obligatoire de cotiser à la retraite complémentaire ? Qu'appelle-t-on la répartition ? Comment se calcule ma retraite ? Comment retrouver mes points de retraite si je change d'entreprise ?

Cinq vidéos à retrouver sur [www.maretraitecomplementaire.fr](http://www.maretraitecomplementaire.fr) abordent les thématiques telles que le calcul des cotisations, des points, le fonctionnement des régimes complémentaires, le paritarisme... Vous y découvrirez aussi des outils pour simuler le montant de votre future retraite, de la documentation à télécharger, des chiffres-clés... Pour promouvoir ce nouveau site,

le mois dernier, des spots Agirc-Arrco ont été diffusés sur une dizaine de sites à très forte audience et dans cinq journaux quotidiens nationaux. Un dépliant et des affiches sont également distribués dans tous les lieux d'accueil des salariés. Votre retraite, ça vous travaille ? Rendez-vous sur [www.maretraitecomplementaire.fr](http://www.maretraitecomplementaire.fr) ■



## Mornay sur le salon Pharmagora

La 24<sup>e</sup> édition du salon Pharmagora se déroulera du 4 au 6 avril prochains, à Paris Expo, Porte de Versailles. Le Groupe Mornay, partenaire historique du secteur pharmaceutique et des laboratoires d'analyses de biologie médicale, sera associé à cet événement. Comme chaque année, nos équipes, présentes durant toute la durée du salon, feront du stand Mornay un lieu d'écoute et de conseil et pourront répondre à toutes les questions de nos adhérents et de leurs salariés.

Pharmagora 2009 confortera à l'échelle européenne son rôle de forum de rencontres et de réunions pour toute la profession. Plus de 30 000 visiteurs sont attendus, autour de conférences, débats en phase avec l'actualité, plateaux TV et ateliers pratiques. L'occasion pour l'ensemble des acteurs industriels, professionnels et économiques du secteur d'échanger et faire le point sur les nouveautés en termes d'organisation et de produits. Cette année, l'espace professionnel mettra l'accent sur la convivialité avec la création d'un "Club Pharmaciens Managers", la technologie, avec un nouvel espace "Techniques et Design" qui présentera les toutes dernières innovations en agencement (automatisation, solutions informatiques, équipement, linéaires, libre accès...) et l'ouverture à l'Europe et à l'international, en développant "l'Espace International Business".



# Retraite et emploi des seniors : **quoi de neuf en 2009** ?



**Allongement de la durée d'assurance pour une retraite à taux plein, cumul emploi-retraite assoupli, surcote plus incitative, hausse des cotisations, taux de réversion augmenté... De nombreux changements vont intervenir cette année dans le domaine de la retraite et de l'emploi des seniors. La plupart de ces dispositions figurent dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 (LFSS) adoptée fin novembre dernier. Panorama.**

## ➤ **Suppression de la mise à la retraite d'office à 65 ans**

À compter de 2009, les mises à la retraite d'office par l'employeur ne sont plus possibles, y compris pour les salariés de 65 ans ou plus qui peuvent prétendre à une retraite à taux plein. La décision de prolonger son activité est un libre choix du salarié, qui doit exprimer sa volonté chaque année, dans la limite de 5 ans, jusqu'à 70 ans. L'employeur ne peut pas s'y opposer. S'il souhaite se séparer de son collaborateur, il devra procéder à un licenciement dans les règles et procédures.

## ➤ **La durée d'assurance progressivement augmentée**

Jusqu'ici, pour pouvoir obtenir sa retraite de base (Sécurité sociale) et complémentaire (Arcco et Agirc) à taux plein entre 60 et 65 ans, les salariés du secteur privé devaient justifier d'une durée minimale de cotisation fixée à 160 trimestres. Pour les retraites qui prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, cette durée minimale de cotisation est allongée selon l'année de naissance des assurés :

Durée minimale de cotisation	Année de naissance des assurés
161 trimestres	1949
162 trimestres	1950
163 trimestres	1951
164 trimestres	1952

Pour les salariés nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949, elle reste fixée à 160 trimestres, quelle que soit la date où ils choisiront de prendre leur retraite. L'allongement s'applique aussi au dispositif des retraites anticipées pour carrières longues et pour les salariés handicapés.

## ➤ **La surcote rendue plus incitative**

Créé par la réforme des retraites de 2003, le dispositif de surcote permet de majorer la pension des assurés qui poursuivent leur activité professionnelle après 60 ans alors qu'ils réunissent le nombre de trimestres requis pour avoir droit à une retraite à taux plein. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce bonus passe à 5 % de la pension de base dès la première année supplémentaire cotisée, soit 1,25 % pour tout trimestre supplémentaire accompli (antérieurement ce taux était fixé à 3 % pour la première année, 4 % pour les années suivantes, et 5 % pour chaque année au-delà de 65 ans).

Le champ de la surcote sera élargi pour concerner aussi les assurés modestes dont la pension est portée au minimum contributif en raison de la faiblesse des salaires perçus au cours de leur carrière.

## ➤ **Les accords ou plans relatifs à l'emploi des seniors devenus obligatoires**

Les branches professionnelles et les entreprises sont invitées à ouvrir des négociations sur l'emploi des seniors et à parvenir à des accords avant la fin 2009. L'accord ou le plan, conclu pour trois ans maximum, doit comporter :

- un objectif chiffré en termes de progression de la part des 55/64 ans dans les effectifs de la branche ou entreprise concernée ;
- des actions en faveur des salariés âgés portant sur au moins trois domaines fixés par décret, ainsi que des indicateurs chiffrés ;
- des modalités de suivi de ces dispositions et de cet objectif.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les entreprises non couvertes par un accord ou un plan d'action sur l'emploi des seniors seront soumises à une pénalité versée à la Cnav, égale à 1 % de la masse salariale.

## ➤ **La disparition de la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés programmée**

Jusqu'ici, les chômeurs de plus de 57 ans et demi (ou de 55 ans avec 160 trimestres d'assurance) qui en font la demande peuvent être dispensés de rechercher un nouvel emploi. L'âge de la dispense passe à 58 ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, puis à 59 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La dispense sera supprimée en 2012.

**Le saviez-vous ?**  
 Avec seulement **38,1 %\***  
 de taux d'emploi des 55-64 ans,  
 la France se situe très en dessous  
 de la moyenne européenne  
**(42,5%\*)**

\* chiffres 2006 - source : Eurostat



## Retraite et emploi des seniors : **quoi de neuf en 2009** ?

### ➤ Fin de toute restriction au cumul emploi-retraite

La loi Fillon de 2003 permet aux retraités qui ont cotisé tous leurs trimestres de reprendre le travail tout en touchant leur pension. Mais il y avait jusqu'ici des contraintes à respecter pour le cumul emploi-retraite : notamment les salaires procurés par la nouvelle activité, ajoutés aux pensions, devaient être inférieurs au dernier salaire du retraité (ou ne pas dépasser 160 % du Smic si cette solution lui était plus favorable). Le cumul est désormais possible, dès janvier 2009, sans limite de revenus pour les retraités qui ont cotisé la durée nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, ou qui continuent à travailler au-delà de 65 ans. En revanche la limite est maintenue avant cet âge. Et il n'y a plus besoin d'attendre six mois avant de retourner chez son ex-employeur, un nouveau contrat peut être signé vingt-quatre heures après la liquidation des droits.

### ➤ La revalorisation des pensions de base désormais en avril

Afin de tenir compte de l'inflation et de mieux garantir le pouvoir d'achat des retraités, à partir de cette année, les pensions de retraite de base (Cnav) seront augmentées annuellement non plus au 1<sup>er</sup> janvier mais au 1<sup>er</sup> avril, comme les pensions versées par les régimes complémentaires Agirc et Arrco.

### ➤ Hausse du taux de réversion des pensions Sécurité sociale

Au décès d'un assuré, son conjoint ou ex-conjoint divorcé a droit à une partie de ses retraites (ou de celles auxquelles il aurait pu prétendre si l'assuré est décédé avant l'âge de la retraite). Le taux de réversion de base (Sécurité sociale) sera progressivement augmenté : il passe de 54 % à 56 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 58 % l'année suivante et 60 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Du côté des régimes complémentaires, pas de changement : à l'Arrco et à l'Agirc, le taux est de 60 % depuis 1979. À noter qu'une condition d'âge est rétablie pour en bénéficier : 55 ans\* comme les régimes complémentaires. D'autre part les pensions de réversion de base seront revalorisées de 11 % dès 2010 pour les plus de 65 ans dont la retraite totale n'excède pas 800 euros.

### ➤ Augmentation du minimum vieillesse pour les personnes seules

Dès 2009, le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou du minimum vieillesse pour les personnes seules sera augmenté chaque année avec pour objectif qu'il soit en 2012 supérieur de 25 % à ce qu'il était en 2007. Une première revalorisation de 6,9 % interviendra au 1<sup>er</sup> avril 2009, soit un montant mensuel de 676,81 € pour une personne seule.

#### Minimum vieillesse et ASPA

**Le minimum vieillesse, instauré pour garantir un minimum de ressources à toute personne âgée et disposant de faibles revenus, se compose de trois éléments : la retraite, même très faible, le complément de retraite (les deux réunis formant l'allocation de base) et l'allocation supplémentaire (ex-FNS). Il a été simplifié et remplacé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par une prestation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Cependant, les bénéficiaires des anciennes allocations constitutives du minimum vieillesse peuvent continuer à percevoir ces prestations.**

### ➤ Du nouveau pour le financement de la retraite de base

- Il est prévu une hausse des cotisations vieillesse Sécurité sociale de 1 % étalée sur trois ans : 0,3 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, 0,4 % en 2010 et 0,3 % en 2011. Ce sont les entreprises qui sont mises à contribution puisque cette augmentation porte sur la part patronale déplaçonnée des cotisations vieillesse. En contrepartie, les employeurs pourraient obtenir une baisse de leurs cotisations chômage dans le cadre de la prochaine négociation Unédic.
- La branche famille, de nouveau excédentaire, sera également mise à contribution. Aujourd'hui elle prend en charge les majorations de pension pour les parents de trois enfants à hauteur de 60 %, le FSV (branche vieillesse) assurant le financement des 40 % restants. Ce taux est porté à 70 % pour 2009, puis 85 % en 2010 et 100 % en 2011.

### ➤ Les accords des régimes complémentaires prorogés jusqu'en avril 2009

Les partenaires sociaux doivent avoir défini début 2009 de nouvelles règles de fonctionnement pour les régimes de retraite complémentaire de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (salariés). Dans l'attente de la conclusion d'un nouvel accord paritaire, pour éviter un vide juridique, les dispositions de l'accord quinquennal signé en 2003, ont été prolongées jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pendant cette période :

- le dispositif de l'AGFF (Association pour la gestion des fonds de financement de l'Agirc et de l'Arrco), qui finance la retraite complémentaire sans abattement entre 60 ans et 65 ans, est prorogé à l'identique ;
- les modalités d'évolution de la valeur de point et du salaire de référence sont inchangées ;
- les conditions de liquidation des allocations Agirc et ou Arrco ne sont pas modifiées. ■

### Pour plus de détails sur :

- l'allongement de la durée de cotisation en cas de retraite anticipée (pour carrière longue ou salarié handicapé)  
voir > [www.retraite.cnnav.fr](http://www.retraite.cnnav.fr)  
voir > [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)
- la loi de financement de la Sécurité sociale (publiée au JO du 18 décembre 2008)  
voir > [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
voir > [www.securite-sociale.fr](http://www.securite-sociale.fr)

\* L'âge de 51 ans sera toutefois maintenu pour les personnes ayant perdu leur conjoint avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009



## Les quatre axes prioritaires de l'Action sociale 2009

Informer et soulager les aidants familiaux, accompagner le handicap, aider à surmonter la perte du conjoint et favoriser le retour à l'emploi restent pour 2009 les priorités poursuivies par l'Action sociale du Groupe Mornay en faveur des actifs. Les équipes sociales sont à votre disposition pour vous écouter, vous conseiller et vous orienter sur toutes ces questions. Sur le terrain, elles mettent en place différentes actions pour améliorer votre quotidien, vous soutenir dans vos projets de vie et vous permettre de mieux franchir les caps difficiles.

### ➤ Informer et soulager les aidants familiaux

Place des aidants familiaux dans notre société, préservation du capital santé, services existants et aides possibles... sont autant de thèmes abordés lors de **journées spécifiques avec conférences-débats** dans nos directions régionales.

Ceux qui s'occupent au quotidien d'un proche malade, handicapé ou dépendant sont sujets à l'épuisement physique et psychologique. Si tel est votre cas, selon votre situation familiale, vous pourrez bénéficier après étude personnalisée de la demande :



■ de **chèques emploi service universels (CESU)** préfinancés qui réduiront le coût des frais d'aide-ménagère, d'auxiliaire de vie...

■ ou d'une **allocation dite de "répit"** pour contribuer au financement d'une garde à domicile, d'un accueil de jour ou temporaire, et ainsi vous permettre de faire une pause et prendre un peu de repos.

### ➤ Accompagner le handicap

■ **vous apporter un soutien financier** en complément des aides légales, pour l'adaptation du véhicule ou du logement, l'aide à la scolarité et à la formation...

■ **faciliter les vacances**

Nos délégués sociaux sauront vous orienter vers les organismes spécialisés dans les séjours de vacances adaptés. Selon votre situation, des aides financières pourront aussi vous être allouées pour faciliter le départ en vacances de la personne handicapée, seule ou en famille.

■ **proposer un séjour de répit**

Organisé dans le cadre privilégié de résidences vacances, ce séjour permet

aux aidants familiaux de souffler, de s'accorder des moments de détente et d'échanges, et de recueillir des informations utiles lors d'ateliers thématiques. Petits et grands peuvent profiter de loisirs adaptés et les familles se retrouver pour des activités ou sorties communes.

Prochain séjour pour les familles avec un enfant handicapé de 6 à 16 ans : du 11 au 18 juillet 2009 au Manoir de la Vicomté à Dinard (35).

Les frères et sœurs sont les bienvenus. Pour en savoir plus, contactez votre délégué social régional (coordonnées en rubrique contactez-nous du site [www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com))



### Handicap et maintien dans l'emploi

Votre entreprise, située en Île-de-France, souhaite maintenir dans l'emploi un de ses collaborateurs en situation de maladie ou de handicap ? L'Espace Emploi Mornay peut aider ce salarié en lui proposant un accompagnement personnalisé et un bilan tant personnel que professionnel, afin de lui permettre d'élaborer un projet et un plan d'actions tenant compte de ses aspirations et des réalités de l'entreprise.

Pour en savoir plus, contactez **Marylin Beauchamp** au 01 43 53 53 20 ou [espaces-emploi@groupemornay.fr](mailto:espaces-emploi@groupemornay.fr)

### Taux des prêts au logement au 1<sup>er</sup> janvier

Le taux minimum des prêts individuels au logement que peuvent vous accorder vos institutions de retraite est fixé à 3,43 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce taux peut être ramené à 2,68 % pour l'ACGME et la CGIS en fonction de critères de ressources. Pour en savoir plus sur les conditions d'obtention, consultez notre site [www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com) ou appelez notre service prêts au logement au 01 40 02 87 65.

### L'Agefiph soutient l'emploi des personnes handicapées

Réagissant au contexte économique détérioré, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) engage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée de deux ans, un Plan de soutien à l'emploi des travailleurs handicapés pour multiplier leurs chances d'accéder à un emploi durable. Ce plan d'urgence qui mobilise 130 millions d'euros s'articule autour de 5 grands objectifs et cible les personnes rencontrant le plus de difficultés à s'insérer : bénéficiaires des minima sociaux, seniors, jeunes et personnes peu qualifiées.

## Soutenir conjoint et enfants en recherche d'emploi

Lorsque l'on est confronté au chômage, il est parfois difficile d'organiser seul une recherche efficace. À Charenton (94), près de Paris, l'**Espace Emploi du Groupe Mornay** accueille et accompagne dans leurs démarches nos ex-cotisants en perte d'emploi mais aussi leurs conjoint et enfants.



Cet accompagnement spécialisé se structure autour d'entretiens individuels et de modules collectifs. Grâce à des outils adaptés et aux conseils d'une équipe pluridisciplinaire, les candidats peuvent reprendre confiance en eux et mieux affronter le marché du travail en s'adaptant à ses exigences. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de : **Marylin Beauchamp** au **01 43 53 53 20** ou **espaces-emploi@groupemornay.fr**

## Aider à faire face au veuvage

Face au choc de la disparition, à la désorganisation de la vie relationnelle et matérielle, au sentiment de solitude... La perte du conjoint génère désespoir, souffrance et angoisse. Il convient d'extérioriser ses émotions, de franchir, à son rythme, les différentes étapes du deuil avant de se reconstruire. Pour aider celles et ceux qui traversent ces moments difficiles, notre action sociale organise des sessions d'accompagnement au veuvage. Durant une semaine, dans un cadre agréable et dépay sant, psychologues et

professionnels de santé seront à l'écoute de chacun. Des groupes de paroles permettront de témoigner sur son vécu, de réfléchir sur soi, prendre soin de sa forme et retrouver un équilibre intérieur. Des activités de loisirs et de bien-être alterneront avec ces moments de réflexion. Le programme prévoit à mi-séjour une demi-journée détente pour découvrir les environs. Et pour que le coût ne soit pas un obstacle à votre décision, votre institution de retraite ne vous demandera qu'une modeste participation financière.



Voici le **calendrier 2009 des sessions « La vie après le deuil du conjoint »** (inscriptions dans la limite des places disponibles) :

- du 3 au 9 mai à Port-Camargue (30)  
Contact **Marie-Agnès Baurens-Euzet** au **04 67 22 72 72**
- du 5 au 11 avril à La Rochelle (17)  
Contact **Sophie Magne** au **05 45 36 40 20**
- du 8 au 12 juin en région toulousaine  
Contact **Odile Laur** au **05 61 11 08 46**
- du 5 au 11 juillet en région parisienne  
Contact **Hélène Ébroin** au **01 40 02 89 57**
- du 6 au 11 septembre à Aix-les-Bains (73)  
Contact **Scarlett Didot** au **04 26 84 50 30**
- du 13 au 18 septembre à Saint-Gildas-de-Rhuys (56)  
Contact **Maryon Ducoux** au **02 99 22 92 79**

À noter que le séjour du 5 au 11 juillet est spécifiquement ouvert aux familles avec enfants qui souhaitent surmonter la disparition d'un des parents. ■

## Bienvenue à Céline Fabre, au Social Montpellier

En octobre dernier, **Céline Fabre** a intégré l'équipe sociale de Mornay Montpellier comme déléguée sociale, en remplacement de Maryline Allano partie rejoindre l'équipe sociale de Cognac. Sa formation de conseillère en économie sociale et familiale lui permettra d'appréhender ses nouvelles fonctions dans les meilleures conditions. Céline, qui a déjà effectué des missions de longue durée dans ce service, aura en charge les départements du Gard, de la Lozère et de l'Hérault (arrondissement de Lodève).

N'hésitez pas à la contacter au **04 67 22 72 96** ou par mail : **celine.fabre@groupemornay.fr**



# BLOC NOTES

## Préparer sa retraite, c'est déjà la réussir !

La retraite on l'attend, on l'imagine, on l'espère... Et lorsqu'elle arrive, des questions voire des craintes surgissent. Quels sont mes droits ? Comment vais-je gérer mon nouveau budget ? Quels exercices pratiquer pour entretenir ma mémoire et ma forme ? Comment occuper mon temps libre ? Pour y répondre, nous proposons aux salariés âgés de 55 ans et plus, des sessions de préparation retraite d'une journée à une semaine. Des spécialistes les y informent sur les aspects économique, médical et social du départ en retraite et les conseillent pour mieux préparer et aborder cette nouvelle étape.

Ce trimestre, les prochaines sessions auront lieu :

- **AU HAVRE (76), le 5 mars**  
Contact : **Brigitte Farrugia** au **01 40 02 81 08**
- **À LANGON (33), le 9 avril**  
**À BLAYE (33), le 11 juin**  
Contact : **Nicole Agnola** au **05 57 81 21 97**
- **À COLMAR (68), le 30 avril**  
**À PAGNY-SUR-MEUSE (55), le 26 juin**  
Contact : **Sylvie Parentin** au **03 83 34 28 55**

## Être acteur de sa consommation

Les équipes sociales du Groupe Mornay vous proposent tout au long de l'année des conférences et des ateliers pour apprendre à mieux gérer son budget, déjouer les pièges du crédit, réduire sa consommation d'énergie. Pour connaître les lieux et les dates, renseignez-vous auprès du délégué social de votre région (coordonnées en rubrique contactez-nous du site [www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com))

### Invitation à la détente au **Club Maintenon** Vive le soleil, les fleurs et la plage à **L'Oustal** !

En plein cœur de Cannes, cette résidence hôtelière, véritable havre de paix, vous attend le temps d'un week-end ou d'une semaine seul, en famille ou entre amis. Au gré de votre humeur et de vos balades, inhalez les senteurs parfumées de Grasse ou Èze, éveillez vos sens à Mouans-Sartoux ou évadez-vous le temps d'un massage à Antibes. N'oubliez pas d'associer les mets et les vins à Lorgnes, de réveiller vos envies de douceurs à Tourettes-sur-Loup et à Nice, ou tout simplement d'écouter votre corps et de vous délasser au Club Maintenon.



**Renseignements et réservations**  
**au 04 92 99 36 36 ou par courriel :**  
**clubmaintenon-cannes@orange.fr**  
**L'établissement est ouvert toute l'année 2009.**

Installez-vous au Lavandou et participez le 8 mars prochain au Corso fleuri. Fête du soleil et des fleurs, cet événement majeur de la Côte d'Azur varoise justifie à lui seul le déplacement : plus d'une vingtaine de chars habillés de milliers de fleurs naturelles et ornés de leurs plus beaux atours entreront dans une danse colorée aux côtés de majorettes, musiciens, fanfares et troubadours. L'Oustal del Mar vous propose également, du 11 au 26 avril, un séjour spécial danses de salon. Pour les enfants, l'hébergement est gratuit (hors repas) pour les moins de 4 ans et des animations gratuites sont proposées aux 4-11 ans durant les vacances scolaires.  
**Tarifs à partir de 259 €\* par personne en demi-pension base chambre double.**

**Renseignements et réservations**  
**au 04 94 01 81 88 ou**  
**par courriel : loustal-del-mar@wanadoo.fr**

\* du 28 février au 4 avril



### Dolce vita à **L'Oliveraie**

Nichée entre Monaco et la Riviera, Menton vous ouvre les portes de ses jardins luxuriants. Un séjour dans l'un de ses logements spacieux et tranquilles de L'Oliveraie, près du centre-ville, constituera le point de départ idéal pour découvrir la région, ses villages perchés, son microclimat, la diversité de sa végétation...



**Tarifs à partir de 280 €\* en studio ou 350 €\* en appartement pour 4 personnes.**

\* Du 2 avril au 14 mai.

**Renseignements et réservations**  
**au 04 93 28 62 00 ou**  
**par courriel : resa@oliveraiementon.fr**

### Se ressourcer en famille à La Grande Baie

En Charente Maritime, près de Royan, respirez à pleins poumons l'air vivifiant de l'Océan et l'odeur des pins. Avec les Semaines radieuses de La Grande Baie, vous apprécierez la formule tout compris, logement dans de confortables bungalows, restauration avec buffets à volonté et soirées festives et animées. Les petits de moins de 4 ans bénéficient de l'hébergement gratuit (hors repas). Un mini Club pour les 4/12 ans ouvre ses portes pendant les vacances scolaires. De nombreuses excursions (avec supplément) sont possibles à pied ou à vélo à l'intérieur des terres ou au bord de l'Océan.



**Selon période, tarifs à partir de :**

- 252 € pour une location 4 personnes, côté Pinède
- 350 € par personne, en pension complète pour 7 nuits en chambre double, côté Pinède.

**Renseignements et réservations au 05 46 22 40 37 ou par courriel : reservation@lagrandebaie.com**

\*Les tarifs indiqués sur cette page sont réservés aux ressortissants des régimes Agirc et Arrco.